



L'ENTRAIDE VI-C

BULLETIN INTERIEUR
DE L'AMICALE NATIONALE
DU STALAG VI-C
(ASSOCIATION LOI 1901)

LES COTISATIONS, SOUSCRIPTIONS
ET DONS DOIVENT ETRE ADRESSES
A "L'AMICALE VI-C"
C.C.P. PARIS N° 5110-80

REDACTION ET ADMINISTRATION
Secrétariat du Stalag VI-C
68, Rue de la Chaussée-d'Antin, 6^e
PARIS-IX^e
Tél.: Tri. 78-44

QUESTION DE TITRE

TITRE d'article qui pourrait être aussi notre titre à nous, prisonniers. « Les héros aux mains vides » écrivait Bachelier dans notre dernier journal.

Héros, je ne crois pas que nous tenions à ce titre, pas plus héros tout court que « héros méconnus ». Notre fierté est d'avoir fait plus, peut-être : notre devoir, notre devoir tout simple, celui que tout le monde aurait pu faire comme nous.

Notre devoir, quand nous sommes partis, bêtement si l'on veut, mais quand nous sommes partis à l'appel de la France, alors que d'autres sont restés.

Notre devoir, quand nous avons fait la « drôle de guerre », drôle surtout pour ceux qui ne l'ont pas faite, ceux qui n'ont pas vu sur la route le cadavre d'un ami.

Notre devoir quand nous avons été pris, oui, quand nous avons été pris, parce que c'est la preuve que nous étions là où des ordres, stupides peut-être, mais des ordres quand même, nous avaient dit d'être, et non sur la route de Perpignan.

Nous avons fait bien peu ? Sans doute. Mais le lendemain de ma délivrance, j'ai demandé à un soldat canadien ce qu'ils auraient fait, eux, à notre place, et il m'a répondu : « rien ». Nous n'avons pas fait grand'chose, peut-être parce qu'on ne pouvait faire plus.

Notre devoir encore, prisonniers, durant cinq ans. Oh ! un devoir sans brillant et sans gloire ; mais tout de même, n'est-ce pas, ceux qui sont morts là-bas sont bien morts « pour la France ». Ceux qui ont souffert là-bas ont souffert aussi « pour la France ».

...Cette France que nous avons tant aimée, comme une mère, comme une femme.

Des héros ! non, des rêveurs. Des gars qui ont compris tout d'un coup, parce qu'ils ne l'avaient plus, ce que c'était que la Patrie, ce que c'était que la France, et qui, parce qu'ils ne pouvaient plus l'entreindre, se sont mis à la rêver, pendant cinq ans. Et elle était belle, dans leur esprit, belle...

« Des héros aux mains vides ? » non, camarade, ce ne sont pas leurs mains

qui sont vides, ou, si elles sont vides, ils ne s'en aperçoivent pas, c'est leur cœur, à ces rêveurs faméliques revenus tout d'un coup à la réalité.

Vide, parce que cette France qu'ils ont retrouvée, ce n'est pas « leur » France. Elle en a, oui, le ciel, la douceur, l'apparence, mais l'âme elle ne l'a plus. Et la France ne les comprend plus et ils ne comprennent plus la France.

Des « rêveurs au cœur vide », oui, vide d'avoir été rempli d'un rêve trop grand et trop beau, auquel ils se raccrochent encore, mais qui s'en va peu à peu, en laissant après lui un peu plus d'amertume.

Rêveur, naïf rêveur qui t'es trompé de monde, garde ton rêve au fond de ton cœur. Dis-le autour de toi, comme ça, comme il est, et travaille à le vivre, tout seul d'abord et puis avec les autres, ces autres qui sont d'autres toi.

Et alors, crois-moi, même si ça semble inutile, ton temps de « là-bas », tu ne l'auras pas perdu.

Louis CLARENCE.

TOUS LES VENDREDIS

de 18 heures à 19 heures



Les Camarades de Paris et de la Banlieue seront reçus

au CAFÉ LE GAULOIS

(1^{er} étage) Place de la Trinité (angle Mogador)

4-8 2208 RES

POUR LES FAMILLES DE NOS DÉCÉDÉS

Répondant à mes appels, un volumineux courrier m'a déjà apporté une foule de renseignements au sujet de nos malheureux compagnons décédés en captivité. Que tous ceux qui ont ainsi participé à l'établissement des dossiers veuillent bien trouver ici mes très sincères remerciements.

Mais nombre de dossiers restent encore incomplets. Il me faudrait, dans le plus bref délai, le lieu d'incrimination indiqué aussi exactement et aussi clairement que possible, et l'adresse de la famille des camarades ci-après :

CANARD Louis, décédé à Thuin ; CHRISTIN Aimé, qui était au kommando 4 ; COUILLORET, décédé à Lingen (Gefängnis) ; DELENCLOS, qui était au kommando 42 ; DORME, décédé à Osnabrück, fin 1944 ; FAUCHON, décédé à Lingen en 1942 (Gefängnis) ; GIRAUD Alexandre, décédé en 1942 à Lingen (Gefängnis) ; HUARD, qui était au kommando 3481 ; JOURNÉE, qui était au kommando 3477 ; LAME, décédé en 1943 à Lingen (Gefängnis) ; LAURENT Henri, décédé en 1944, à Lingen (Gefängnis) ; LIOT Robert, tué le 20 mars 1945 ; MANVILLE Jean, décédé en 1944, à Lingen (Gefängnis) ; MEUNIER, tué à Bathorn, en 1942 ; NESPOULOUS Louis, qui était au kommando 55 ; PIOTON Jean, qui était au kommando 105 ; PORCHE Emile, qui était au kommando 3477 ; RABION Léonel, décédé à Lingen (Gefängnis) ; ROSSIGNOL Jean, qui était au kommando 3 ; SCHNEIDER Raymond, décédé à Lingen (Gefängnis). Ecrivez-moi, même si vous n'êtes en mesure de fournir qu'une partie des renseignements demandés.

Fernand ECALLE,
Instituteur à Pamproux
(Deux-Sèvres).

AMICALE ou SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

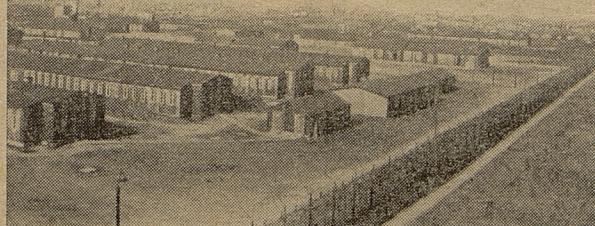
Nous venons de recevoir une lettre narrant d'un camarade dont la situation tragique — le mot n'est pas trop fort — nécessite l'octroi d'un secours immédiat et important.

Il n'est pas membre de l'Amicale. Nous ne discuterons pas pour une question de signature et nous lui viendrons en aide. Cependant, il nous paraît difficile, depuis trois mois que nos bulletins sont mis à la disposition des camarades du VI C, que 1.400 à peine ont répondu à notre appel sur les 10.000 anciens captifs que nous sommes, de continuer à secourir les familles de ceux qui n'ont pas adhéré. L'argent que nous distribuons appartient en fait aux membres de l'Amicale, nous en sommes comptables et estimons qu'il doit être réparti uniquement entre les membres de l'Association et non à ceux qui ne se souviennent de leur captivité qu'au moment précis où elle peut leur rendre service. Nous avons lancé notre appel à tous et fixé le minimum de la cotisation à 50 fr. par an (deux apéritifs). Nous avons même prévu dans des cas exceptionnels l'adhésion gratuite. Tenant compte de ces considérations, la Commission de secours a décidé que seraient seuls examinés à l'avenir les dossiers des camarades ayant payé leur cotisation depuis au moins deux mois, cette mesure ne s'appliquant pas aux camarades hospitalisés depuis leur retour et aux veuves et orphelins de prisonniers décédés en cours ou des suites de leur captivité.

Pour les mêmes raisons, le journal ne sera prochainement distribué qu'aux membres de l'Amicale. Nous réduisons ainsi nos frais dans une proportion considérable et nos secours s'augmenteront d'autant.

Si vous voulez rester en contact avec vos anciens camarades. Si vous désirez maintenir libre la solidarité des barbelés, faites-nous parvenir rapidement votre adhésion.

VOUS SOUVENEZ-VOUS ?



ACTIVITÉ SOCIALE

Nombre d'adhérents à la section.	1251
Nombre de familles aidées dans le mois	6
Nombre de visites reçues à la permanence	215
Nombre de visites faites à domicile	15
Nombre de consultations juridiques	5
Démarches auprès de services sociaux	11
Enquêtes en cours	37
Demandes de secours	44
Secours accordés	29
Pour francs	47600

	DEBIT	BALANCE AU 28 FEVRIER 1946	CREDIT
Caisse	8.921 15		
Banque	57.515 »		
C. C. P.	150.049 »		
Caisse centrale	368.321 20		
Frais administratifs	96.501 50		
Secours	47.600 »		
Amicale Bordeaux	5.000 »		
Amicale Alsace-Lorraine	1.000 »		
Compte Album	11.500 »		
Compte Gala	1.700 »		
	748.107 85		
		Avoir au 27-10-45	483.822 20
		Journal	16.361 »
		Adhésions	100.915 »
		Souscription Album Wolf	86.450 »
		Dons et bénéfices divers	60.559 65
			748.107 85

	ACTIF	BILAN AU 28 FEVRIER 1946	PASSIF
Disponibilités au 28-2-46	584.806 35		
Amicales régionales	6.000 »		
	590.806 35		
		Avoir au 27-10-45	483.822 20
		Souscription Album Wolf	86.450 »
		Compte de résultats	20.534 15
			590.806 35

TOURING-CLUB DE FRANCE

Ceux de nos camarades de Paris ou de province qui seraient désireux de collaborer, avec notre plus grande association de tourisme, à la reprise de l'activité touristique française et qui seraient susceptibles d'assurer le rôle de délégué local ou d'animateur de groupes d'excursions cyclistes ou pédestres, de groupes de skieurs, de campeurs, de jeunes, etc..., sont priés de se faire connaître d'urgence à notre Secrétariat qui se chargera de faire agréer leur candidature par le Touring-Club de France.

ÉVASION

Notre camarade M. Reboul, de Golfe-Juan (Alpes-Maritimes), faisait partie de la colonne qui, évacuant Neuhaus le 30 mars 1945, se dirigeait sur Lunebourg et Brême.

Il abandonna la colonne le 13 avril 1945, dans les environs du village de Littel, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest d'Oldenbourg, avec deux camarades, les sergents Seguy et Requillat, en profitant d'une courte halte pour se glisser dans des broussailles puis dans un appentis en ruine servant à remiser du matériel agricole. A la nuit, ils se faufilèrent dans le foin d'une ferme voisine grâce à la complicité d'un Polonais et d'une déportée russe qui les avaient aperçus. Ils y restèrent cachés plusieurs jours, ravitaillés par ces camarades étrangers. Mais l'installation de troupes allemandes dans les environs rendait leur position difficile. Nos trois camarades se séparèrent donc et partirent au devant des troupes alliées. Reboul erra jusqu'au 30 avril dans les lignes allemandes, se cachant de jour dans des hangars, aidé par les travailleurs étrangers, nombreux dans la région et parfois même... par des fermiers allemands soucieux de tirer une traite sur l'avenir.

Le 30 avril, il rejoignit les avant-postes canadiens et fut à même de leur donner des renseignements précieux pour la poursuite des opérations : destructions, passages minés, nazis locaux, etc., demandant même à coopérer à l'avance de leurs chars dans la zone qu'il avait parcourue. Sa mission terminée, il fut évacué par Cloppenburg et Lingen sur le centre de Lille où il arrivait le 11 mai 1945. Nos sincères félicitations à ce courageux camarade.

L'ACTIVITÉ CATHOLIQUE AU STALAG VI-C

Seule une série de monographies pourrait restituer l'exact visage de la vie catholique en captivité. Des Offlags ou Stalags aux effectifs nombreux et aux journées pleines de loisirs à ces milliers de Kommandos d'une vingtaine d'hommes contraints à 12 et 14 heures de travail par jour, le cadre et le milieu dans lesquels naissent et se développent les communautés chrétiennes de l'œil furent des plus variés. Le contrôle toujours très pointilleux et souvent malveillant, la fantaisie de chaque chef de camp interprétant et appliquant à sa manière une réglementation intentionnellement des plus vagues, ajoutèrent encore à la variété des manifestations extérieures et des moyens de formations chrétiennes.

Le prisonnier qui s'écrasait de fatigue et de faim en juin 1940, sur les sables de Poméranie ou dans la poussière de Hanovre, se surprit à apprécier cette chance d'être demeuré vivant. Il fit l'expérience, pour la première fois peut-être, de la solitude qui devait l'amener très rapidement à admettre la présence de Dieu, voici qu'il remet en question la foi de son enfance et découvre le message du Christ sous un jour nouveau.

Deux mille cinq cents prêtres, sous-officiers ou soldats, combattants d'hier et devenues mêlés à la masse des prisonniers qui se répartira dans 80.000 Kommandos, vont l'aider à pénétrer la parole de Dieu. Pendant plus d'un an, tout ministère leur sera interdit, mais à force d'astuce et d'insistance, ils réussissent, dans une certaine mesure, à obtenir la liberté de ministère que prévoit la Convention de Genève.

Il est vrai, la présence d'un censeur est théoriquement requise quand ils parlent en public, et la compagnie d'une sentinelle pour aller au Kommando voisin. Pourtant, partout où ils sont possibles, cercles et conférences se multiplient. Et combien d'aumôniers ont été poursuivis et punis pour « propagande antinazie », « résistance au travail », « complicités d'évasions » ou défense trop vigoureuse des intérêts de leurs camarades !

Je m'excuse de ne vous apporter que des appréciations d'ordre très général, mais, avec les renseignements fragmentaires que je puis avoir, il serait vraiment présomptueux de vouloir dresser un bilan. Je me contente donc d'apporter ici un témoignage, modeste contribution à ce tableau d'ensemble de la vie dans les camps. J'ai eu l'avantage de connaître à la fois l'expérience d'un Stalag, la vie d'hôpital, le travail en Kommandos, tant agricole qu'industriel, et c'est pourquoi j'insiste sur la différence considérable qui existait au point de vue religieux entre les Stalags et les Kommandos.

Quelques chiffres. — Pour le VI-C, quarante prêtres répartis en divers Kommandos. Pour la seule région d'Osnabrück, dix prêtres dans un rayon de 15 à 20 kilomètres. C'est dire que quantités de régions, et notamment de Kommandos agricoles, étaient sans aumônier. Et là, bien souvent, c'est un camarade qui a pris l'initiative de réunions de prières pour remplacer le saint sacrifice de la messe.

Quelques résultats. — Six conversions, dix premières communions, une vingtaine de baptêmes.

Sans doute direz-vous : pour un Stalag qui comptait de dix mille à douze mille hommes, c'est peu. Je trouve, moi, que c'est énorme, parce que, de toutes façons, nous avons apporté derrière les barbelés un témoignage : le témoignage que l'Eglise est toujours vivante et que rien ne peut arrêter son développement.

Me permettra-t-on un autre témoignage ? Au cours d'une messe de retour organisée par un groupe de prisonniers rapatriés, à l'église Saint-Germain-de-Charonne, nous avons réuni cent cinquante rapatriés avec leur famille. C'est une preuve que le travail accompli dans les camps n'a pas été inutile et que, une fois rentrés chez eux, ces anciens prisonniers conservent leurs convictions et qu'ils sont revenus changés. Preuve également que ceux qui ne partagent pas nos convictions religieuses sont cependant bienveillants et désirent conser-

ver cette union, cette solidarité qui a fait notre force en exil.

Il faudrait que, rentrés en France, dans ce pays riche où, à notre retour, nous attendions tant de déceptions, nous remissions encore la même tâche.

Je termine en exprimant un souhait : c'est que nous, chrétiens ou non-chrétiens, croyants ou non, nous apportions à la France le témoignage de notre amitié, de notre camaraderie. Bien des préjugés sont tombés de part et d'autre ; nous avons appris à mieux nous connaître. Conservons ces larges de vues ; sachons nous comprendre et sachons nous regrouper, sur le plan du Stalag, en entrant dans les amicales, mais aussi sur le plan de nos paroisses. Et je fais appel ici spécialement à ceux qui sont chrétiens pour qu'ils entrent en contact avec leur curé ou un vicaire de leur paroisse.

Un soldat isolé est un soldat vaincu d'avance.

Un prisonnier seul est un prisonnier incapable de faire valoir ses justes revendications.

Un chrétien isolé est un chrétien qui risque de s'affadir et de perdre ses convictions.

Notre tâche la plus urgente est de nous unir pour mieux voir ensemble comment nous pourrons nous mettre au service de la France et de toutes les causes qui valent vraiment la peine d'être défendues.

Louis LACOIN.
(Matr 37058.)

G.I's dans l'Abondance

La traduction ci-dessous, de l'hebdomadaire américain *Newsweek* n'a nullement pour but d'exciter la rancœur de nos camarades rapatriés contre une France exsangue, mais de les informer de ce que les Etats-Unis, qui n'ont pas souffert sur leur sol, ni de la guerre, ni de l'occupation, offrent à leurs ex-P.G.

« Les prisonniers américains étaient terriblement fatigués. Au camp de Karrenko, les Japonais leur donnaient comme repas une soupe qui n'était que de l'eau. Si un homme trouvait trois haricots dans sa ration, il se considérait veinard. La plupart des hommes et quelques officiers ont été bâtonnés par les gardes japonais. Tous avaient les yeux pochés, le nez brisé ou le corps couvert d'ecchymoses. Ces traitements ont été en honneur pendant des mois. Le seul soulagement à ces abus venait avec la nuit, lorsque les prisonniers s'assoupissaient, étendus sur leur bat-flanc de bois. Alors, enfin, le soldat pouvait rêver d'un bon repas, d'une chambre confortable, de l'affection de ses amis et de sa famille.

» Pour les soldats qui ont survécu à l'épreuve de la captivité, le Département de la Guerre américain, a voulu concrétiser leurs rêves. Dernièrement, le programme de l'Armée pour les prisonniers de guerre, qui prévoyait déjà une permission de 90 jours dans leur foyer, a été étendu et aux deux semaines de vacances à prendre dans un hôtel des Etats-Unis, agréé par le gouvernement ont été accordés. Non seulement la note d'hôtel, celle des repas et le voyage sont réglés par l'Armée, mais deux membres de sa famille peuvent l'accompagner dans son voyage gratuit. Chaque vacance coûte au gouvernement 392 dollars (fr. 47.000) non compris le voyage. Quoique le programme soit national, il n'a été appliqué jusqu'à maintenant que dans le Middle West.

LA NUIT du VI-C

Nous pouvons bien vous le dire, à présent, nous étions vaguement inquiets la semaine dernière quant au résultat de notre fête. Et samedi, en écoutant l'émission « Où irons-nous ce soir ? » devant l'avalanche des bals et des galas truffés d'orchestres et d'étoiles que nous interdisait la modicité de nos ressources, je me demandais si nous n'allions pas à un four noir.

Eh bien, pas du tout ! Ce fut un succès, un véritable succès, et la salle du Cercle Commercial Suisse fut trop petite pour nous contenir tous.

Le programme de music-hall composant la première partie fut impeccable : spirituellement, notre ami Raphanaud présenta nos camarades Leder, Schalkoff (qui nous surprit par le volume de sa voix), Jovani, particulièrement expressif dans *Ay, Ay, Ay* et Sabrié, aussi bon dans le drame que dans la comédie. Lyne Jack fut agréable, Lyliane Demays, excellente, Nady Davy, ravissante, Francette de Kerr fut gênée par l'exigüité du plateau et un accompagnement improvisé. Renius très bon. Raphanaud fut Raphanaud et c'est tout dire. Les Renatis, gênés eux aussi par le manque de place, présentèrent un numéro bien réglé. Enfin Noguera et Souplex se partagèrent les honneurs de la soirée. Noguera chanta, dans la meilleure tradition de l'Opéra, *La Puce*, de Moussorgski ; *Pensées d'Automne*, de Massenet, et l'air de la Calomnie du *Barbier de Séville*. Un véritable régal, tant par la sûreté de l'artiste que par la tenue et le registre de sa voix. Souplex demeure le Prince des chanteurs. Toujours égal à lui-même, il divertit par un trait aussi court que féroce ou émeut par une sentimentalité délicatement spirituelle. Il nous est difficile de dire si nous préférions ses confidences amoureuses teintées de scepticisme philosophique ou sa fameuse lettre d'une mère de famille logée dans une maison de tolérance, vidée de ses pensionnaires. Dans deux genres aussi différents, il se montre parfait.

Enfin, le dynamique orchestre d'Arthur Pujol fit danser la jeunesse — et même les autres. Toute la nuit, l'assistance fut montre d'un entraînement endiable — n'est-ce pas Schwob ? — ce qui incita à fréquenter un buffet abondamment garni.

Au cours de la nuit fut présentée l'équipe suisse de basket-ball venue matcher l'équipe française.

Et maintenant, nous devons remercier d'abord les artistes qui, par leur concours, assurèrent le succès de la soirée, puis nos amis d'être venus si nombreux, les organisateurs Madronet et Steiner au dévouement inlassable, les donateurs et tous ceux qui, à un titre quelconque, nous aidèrent : Croix-Rouge, placeurs de cartes, contrôleurs, etc.

PETITES ANNONCES

MARCEL PILLOON, entreprise de serrurerie, 71, rue des Janelins, à Epernay (Marne), demande des ouvriers serruriers, charpentiers en fer et ferronniers d'art. Il ne peut assurer le logement mais donnerait des adresses d'hôtels. Semaine de travail en 5 jours. Lui écrire directement.

QUELQUES LETTRES

PARMI TANT D'AUTRES

Gradignan, 11 décembre 1945.

Je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas savoir exactement à qui s'adresse exactement ma lettre. Je sais que Schwob, Ecalle, Clarence, Portal, Piens s'occupent de notre Amicale. Mais je n'ai jamais su qui était le président, le secrétaire, etc.

Toutefois, puisque je viens renouveler mon adhésion (j'ai déjà versé l'an dernier, mais sans fournir d'autres renseignements), je ne saurais — comme disaient nos amis wallons — le faire sans y ajouter un petit mot.

Immédiatement après mon retour, j'ai été absorbé par une tâche urgente, le C.E.A., les livrets, l'accueil des quatre-vingts camarades de ma commune. Cela ne m'a pas fait oublier ceux du VI-C Bathorn en particulier, et de vous tous je continuai à avoir des nouvelles par Lacoïn, Moscheroch, Rigaud, Broustaud. Mais combien cela me fut agréable lorsque le bulletin me donna des nouvelles de Parisiens, Ch'timis, Marseillais ou Bretons desquels je me croyais coupé pour la vie.

Quinze lignes de celui-ci, l'annonce des fiançailles de celui-là me rappelèrent — j'allais dire le bon vieux temps — les bons moments de ce cauchemar.

Combien de fois depuis mon retour j'ai regretté, non pas le camp, mais l'esprit du camp, cette façon de concevoir la vie qui faisait de nous des frères au sens chrétien du mot ; j'ai essayé, je dis bien : essayé, de le restaurer dans notre C.E.A. Dans l'ensemble, je ne me plains pas. Chacun, bien sûr, est repris par ses occupations, sa famille, voire son parti politique. Mais nous nous retrouvons fréquemment, nous appelant tous par notre prénom et nous lançant, comme autrefois, dans d'interminables parties de bridge.

J'ai eu ces jours-ci recours à plusieurs camarades VI C pour une affaire concernant mon honneur de P.G. Ils ont tous répondu « Présent » et je les en remercie.

Je ne puis assister aux réunions du VI-C à Bordeaux. Elles ont lieu le soir et j'habite le fin fond de la banlieue ; je reste pourtant en rapport avec eux.

G. GARBE.

Sorlé-le-Château, le 11-12-1945.

Je suis confus d'avoir tant tardé à répondre à votre invitation à participer à l'Entraide VI-C.

C'est de cœur allègre et de vive joie que j'accepte d'adhérer à ce noyau ex-Gefangen en qui, j'en suis sûr, aura son rôle à jouer.

Je constate avec plaisir que l'union, élément primordial, s'est imposée dans la conception et l'élaboration de votre programme.

Que notre ancien stalag, sous une forme nouvelle, revive plus que jamais et montre à tous comment, nous anciens prisonniers, sommes restés fidèles à nos anciennes vertus françaises.

J. LE LANN.

Annecy, le 8-2-1946.

J'ai reçu ce jour ma carte de membre titulaire de l'Entraide VI-C ainsi que le bulletin du même nom. Croyez que c'est avec plaisir que je viens de le lire, et il sera encore lu et relu jusqu'à ce que paraisse le numéro suivant.

Vous m'excusez de n'avoir pas joint un petit mot à mon bulletin d'adhésion et à la souscription « Album Wolf », mais j'avais fort à faire à ce moment-là.

Quand j'étais à Bathorn et que notre camarade et ami Château, chef de la baraque 5, de ce temps-là, parvenait à soustraire des « pattes » du censeur de colis le tout petit bulletin mensuel spécial de l'Amicale des anciens élèves de l'école d'agriculture dont je fais partie (car tous ceux qui ont pris le chemin de la censure n'en sont jamais revenus), j'étais heureux de le lire, de le relire. En le lisant, j'avais l'impression d'être avec mes camarades d'études ; c'était un coin cher à France que j'aimais à évoquer.

Qu'il me soit permis ici de remercier notre ami Château pour tout ce qu'il a fait pour moi.

Maintenant, j'ai tout retrouvé : ma femme, ma fille, ma famille, mes amis d'études ; je suis heureux d'être avec eux ; j'ai revu mes anciens directeurs, professeurs, l'espace où pendant cinq années aussi j'ai étudié et appris à travailler. Mais j'ai senti, quelques mois après, que j'avais perdu autre chose, qu'il me manquait un nerf, un autre lien ; peut-être avez-vous entendu mon appel, car c'est à cette époque que j'ai reçu votre bulletin ; alors j'avais lu, tout un flot de souvenirs jaillissant pèle-mêle de mon cerveau : la baraque 5, la 1, l'infirmérie, la salle des douches (salle des réunions clandestines de la LOC et LAC, des cours d'agriculture, le théâtre, ses transformations en chapelle, salle de conférences, de cours, de réunions, etc.), les corvées de patates, de rutabagas, de tourbe ; la distribution de la soupe, des colis, des lettres ; les fouilles, les appels, le rapport du soir, enfin tout ce qui était Bathorn, avec ses jours trop sombres l'hiver et trop longs l'été. Si bien que maintenant, quand je lis l'Entraide, j'éprouve la même nostalgie, le même cafard, la même envie de crier je ne sais quoi à je ne sais qui, comme au temps de notre exil, après avoir lu mon petit bulletin de France. Non ! je ne regrette pas Bathorn, mais au moins là-bas nous n'avions pas besoin de retrouver nos manches pour que ça aille mieux. Vos paroles, très peu ; vos actes, beaucoup. Et, si j'ai répondu à votre appel plutôt qu'à celui du VII F, mon dernier stalag, que j'ai d'ailleurs très peu connu, c'est que les prisonniers du stalag VI-C ont su se donner une personnalité et une envergure tout autre que M. le délégué de la mission Scapini n'a pu y trouver (n'est-ce pas, Clarence ?) et parce que je suis sûr que nous resterons unis comme au camp.

Transmettez, par l'intermédiaire du bulletin, à tous mes amis du stalag et des commandos mon bon souvenir ainsi que ma très sincère amitié.

A vous qui avez su renouer ces liens d'amitié forgés dans le malheur, je vous dis merci.

G. IZERABLE.
Roubaix, 7-2-1946.

Monsieur le Secrétaire,

Excusez-moi du retard que j'ai à vous écrire au sujet du colis de Noël que j'ai reçu pour les enfants, car j'avais mon petit garçon qui était bien malade : il avait une broncho-pneumonie, mais maintenant cela va beaucoup mieux.

Les enfants vous remercient de tout leur cœur de la gentillesse que vous avez eue et pour tout ce qu'il y avait dans le colis.

Vous ne sauriez croire, Monsieur, le plaisir que cela me fait de savoir que nous ne sommes pas oubliés malgré notre grand malheur.

Mme V... et ses enfants.

Metz, 12-1-1946.

C'est avec une grande joie que j'ai reçu votre journal. Il me rappelle mille souvenirs de Bathorn où j'ai vécu pendant cinq ans, baraque 2. Je suis toujours de cœur avec vous.

A. ANTczAK.
Arras, 13-2-46.

Je m'excuse d'avoir tant tardé à vous envoyer mon bulletin d'adhésion. Je n'ai aucune excuse valable sauf un horaire assez chargé depuis quelques mois et cette merveilleuse faculté d'oubli qui est la qualité principale de la mémoire, dit-on.

C'est avec plaisir que j'ai revu de nombreux noms familiers dans les quelques numéros de l'Entraide que vous m'avez adressés... C'est égal, il vaut mieux voir ces signatures là qu'au bas des colonnes de feu le Canard em...barbelé ! Au fait, Clarence n'avait-il pas promis de nous sortir un numéro spécial de la libération du Canard em...barbelé ? J'ai rouvert mon cabinet après quelques vacances dans le Midi, dans ma famille et, Dieu merci, j'ai un peu plus de travail qu'à Bathorn. Je ne m'en plains d'ailleurs pas.

Je suis encore en relations épistolaires avec quelques camarades du VI C mais malheureusement on ne dispose pas d'assez de temps pour entretenir une correspondance suivie et régulière.

Vous voudrez bien transmettre mes amitiés et mon bon souvenir à tous les ex-Bathorniens, de Paris. A ma prochaine visite à la capitale je ne manquerai pas de faire un saut à l'Amicale.

SONNEVILLE.
Dijon, le 13-2-46.

Je m'excuse d'avoir tant tardé à vous faire parvenir mon adhésion mais avec toutes les péripléties qui ont suivi notre captivité, retour au pays presque entièrement rasé, famille évacuée dans la Nièvre, affectations successives sans jamais être sûr du lendemain, enfin pas tout à fait ce que l'on rêvait lorsque nous chantions « Ça sent si bon la France ». Pour nous c'est une grosse déception que ce retour dans une gâbegie noire.

Chers camarades de captivité, il doit y avoir quelque chose à faire et j'espère que la France en sortira, si tous les ex-P.G. sont solidaires et font entendre la voix des camps qui n'ont pas collaboré.

MARQUANT.

Duclair, le 21-2-1946.

C'est avec plaisir que je reçois notre journal l'Entraide VI-C qui continue l'atmosphère de ce sympathique Canard em...barbelé que nous avions tant de joie à lire « là-bas », seuls nous pouvions entre les lignes lire les quelques bonnes nouvelles qui nous reconfortaient et nous aidait à attendre.

Votre journal de ce mois m'a donné l'occasion de pouvoir répondre à la famille d'un de nos camarades de captivité le 20 janvier 1945 et ne serait-ce que cela voulait déjà un but très noble de notre association, nous avons plaisir aussi de retrouver les noms de bons camarades et aussi d'excellents meneurs : ce serait avec plaisir que nous lirions quelques bonnes lignes du père Catry, d'Andriot et de tant d'autres qui se sont dévoués pour nous apporter le réconfort moral.

Je suis marié depuis le 20 janvier dernier et j'ai retrouvé ma profession d'avant la guerre : je ne m'étendrai pas sur les difficultés de la vie actuelle, celui qui travaille ne doit pas se plaindre alors que d'autres camarades diminués par la maladie n'ont pas les forces nécessaires pour cela.

R. SENENTE.

POUR OU CONTRE ... LES TRANSFORMÉS

A PROPOS DES TRANSFORMÉS

Ceci n'est qu'une simple opinion puisque, et cela me change un peu de Bathorn, je n'ai aucune responsabilité dans notre Amicale, une simple opinion à laquelle je voudrais enlever tout ce qu'elle pourrait avoir d'injuste, de blessant, pour ceux de nos camarades « transformés » qui estiment avoir fait quand même tout leur devoir et qui pensent qu'on les décrie à tort.

Mais ceci dit, j'estime, et je vois que pas mal de camarades l'estiment comme moi, que ce fut au moins une faiblesse d'accepter la transformation.

Pourquoi ? Mais, tout d'abord, pour les raisons, les motifs mêmes de cette acceptation. Qu'il y en ait eu de louables, soit. Je pense à tel prêtre « transformé » parce qu'il jugeait son ministère nécessaire à ces esclaves d'un nouveau genre. Je pense à celui qui comptait, sincèrement mais naïvement, avouons-le, sur sa « permission » pour ne plus revenir. On pourrait élter, j'en suis sûr, d'autres exemples de genres différents. Mais ce sont là, il me semble, des cas d'espèce.

Pourquoi, dans l'ensemble, des prisonniers de guerre ont-il demandé à être transformés (cela s'est produit, nous le savons tous) ou ont-ils accepté de l'être ?

Parce qu'ils espéraient en retirer un avantage : nourriture meilleure, un peu plus de liberté ou un peu plus d'argent. Je passe sans insister sur un mobile dont tout le monde se défend aujourd'hui mais dont nous savons tous qu'il fut très réel et qu'il joua très souvent : les femmes. Qu'ils aient voulu, ce faisant, « collaborer » avec l'ennemi, bien sûr que non, à part quelques pauvres types, plus bêtes encore que méchants. Que tout cela soit compréhensible, oui ; excusable, peut-être ; mais légitime, non !

Car alors, que penser de ceux qui résisteront à la tentation et qui, ce faisant, « résisteront » tout court — et ce fut souvent pénible, oui, et parfois même dangereux — et que peuvent-ils penser eux-mêmes, sinon qu'on se moque d'eux.

Pourquoi, à leur tour, ceux-là ont-ils refusé ? Les avantages ? croit-on qu'ils ne les aient pas souhaités, eux aussi ? Mais ils ont compris ce qui échappa aux autres ou que les autres ne voulaient pas comprendre : qu'ils manqueraient à leur dignité de prisonniers et de Français, qu'ils feraien le jeu d'une certaine politique, qu'ils diviseraient le bloc prisonnier.

Travailler et pour l'Allemagne ? Sans doute ; mais par force et non volontairement, en l'acceptant, ne fût-ce qu'en apparence.

Il était à la portée de tous, camarades transformés, d'acheter du bien-être et la libération même, par quelques concessions. Et il y en a qui l'ont fait. Oui, ceux dont un transformé écrit : « ...ceux qui resteront K. G. sous l'uniforme français jusqu'au bout, mais qui, derrière, faisaient de la propagande pour le fameux Cercle Pétain ». Il n'y a pas que ceux-là, hélas ! Mais ceux-là même trouveront aussi des excuses, eux aussi auront joué le « double jeu », eux aussi auront cédé à une tentation. Allons-nous de même légitimer leurs actes ? Non ! Car notre camarade oublie, pour reprendre son exemple, qu'il n'y a jamais eu de Cercle Pétain à Bathorn, que, dans l'équipe dirigeante du Stalag, celle des mauvais jours, certains se sont vu infliger de la prison (n'est-ce pas Millou, n'est-ce pas Portal condamné à deux ans ?) expédier en kommando (n'est-ce pas Andriot, Millou, Catry, Blum ?), et que les autres, ceux qui, par miracle avaient encore passé au travers, ne sont partis pour leur libération que les derniers, sac au dos, comme tout le monde.

Franchement, camarades, éroyez-vous

COMMUNIQUÉ DU BUREAU DE L'AMICALE

Et maintenant il faut clore le débat définitivement... et conclure.

Il n'y a pas besoin pour cela d'un long exposé et la confrontation des thèses est suffisamment éloquente.

A un esprit impartial, il est impossible de condamner en bloc les transformés ou, plus exactement, la transformation, en tant que telle. D'un Kommando à l'autre elle s'est présentée sous un jour différent et nos camarades qui ont opté pour la « liberté » (?) ont agi sous l'emprise de mobiles différents qui ne regardaient qu'eux et leur conscience. Par ailleurs on ne voit pas pourquoi ceux qui n'ont jamais subi de pression pour être transformés en tireraient un avantage moral et se croiraient, de ce fait même, habilités à s'ériger en juges impitoyables et à condamner sans appel leurs camarades souvent plus malheureux qu'eux.

Remercions donc nos camarades transformés qui ont su plaider leur cause, souvent avec émotion et talent.

Revenant même sur sa position d'attente prise au Congrès, le bureau de l'Amicale décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de faire la moindre distinction entre les transformés et les autres. Il y eut de part et d'autres des sacrifices, des dévouements, de la vraie et dangereuse résistance... et beaucoup de souffrances. Et tout cela est fait pour nous rapprocher, non pour nous diviser.

Ce qui ne veut pas dire, évidemment, que nous sommes prêts à accueillir les indésirables, transformés ou non. Signalés par vos soins au jury d'honneur du VI C, ils seront impitoyablement exclus.

qu'ils n'auraient pas pu partir plus tôt, avec une conscience un peu plus élastique ?

Je sais, dans d'autres stalags, il n'en a pas toujours été ainsi. Mais ce qui s'est passé dans le nôtre, l'attitude que nous nous étions fixée et à laquelle nous nous sommes tenus, nous donnent le droit d'être sévères.

Que faire donc ? Je ne sais si la question se pose puisqu'un vote a été acquis au congrès, vote favorable aux transformés. Si l'il n'est pas remis en question, nous l'accepterons, par discipline. Mais, s'il ne nous appartient pas de décider, nous pouvons toujours, n'est-ce pas, dire ce que nous en pensons.

Il nous semble qu'il faudrait tout d'abord faire sévèrement la police chez nous, ex-prisonniers de guerre, et séparer, comme dit l'Evangile : « les brebis d'avec les boucs ». Une troupe réduite mais homogène vaut mieux qu'un troupeau nombreux mais équivoque.

Il nous semble aussi qu'il ne faudrait pas accepter en bloc et en principe tous les transformés, mais seulement ceux qui le demanderaient et dont une commission pourrait examiner les intentions et les actes.

Ainsi, les bons auraient leur place.

Quant aux autres, ils ne nous intéressent pas !

Louis CLARENCE.

CEUX QUI SE DÉFENDENT EUX-MÊMES

Mondeville (Calvados).

Nous avons fait, nous tous, transformés, notre devoir de Français. Pour le travail, nous en faisions beaucoup moins que ceux qui ne l'étaient pas. Pour nous, le Boche restait l'ennemi et, si nous nous sommes fait transformer, c'est qu'il y avait des raisons, dont la première était les pires menaces dont nous avons été l'objet et qui ont été exécutées malheureusement pour certains d'entre nous.

R. LANGLOIS.

Le Boullay-Mivoye (Eure-et-Loir).

Je sollicite l'autorisation de devenir membre de l'amicale après un sérieux passage au crible, car je suis un transformé.

Pour rester avec un camarade, j'ai accepté un emploi à la chaufferie de Bathorn (première signature). Je suis resté à la baraque 1 du 29 août 1941 au 12 août 1942. A la suite d'une discussion avec l'Allemand de la chaufferie, j'ai été chassé de mon emploi et amené à choisir entre Rawa-Ruska et le kommando ; n'étant pas un « pur », j'ai opté pour le kommando (deuxième signature), le 22 juillet 1943, j'ai accepté et signé la transformation troisième signature, la seule qui m'est reprochée car elle ne prévoyait que la prise du maquis après la permission. Il est vrai qu'elle est plus infamante que la première (antichambre de la relève pour « services rendus ») et que la seconde, qui constituait un plus faible apport de travail aux Chleuhs. Je vire à votre compte chèques postaux la somme de 250 francs. Si le jury d'honneur ne me juge pas digne de faire partie de votre amicale, gardez-les pour vos œuvres. Il me serait agréable, même exclu, de recevoir votre bulletin pour avoir des nouvelles de ceux que je n'ai jamais cessé, malgré ma transformation, de considérer comme des amis.

P. TRANCARD.

Dans notre kommando 215, il y avait vingt-cinq prisonniers qui travaillaient tous dans des fermes. Le 30 juillet 1943, un capitaine allemand est venu avec un interprète et nous a dit que notre kommando devait être dissous, étant trop petit, et que, par conséquent, si nous voulions rester où nous étions, nous devions devenir travailleurs libres, faute de quoi nous irions travailler en usine. Nous avons bien hésité et nous sommes restés plusieurs heures incertains, car nous savions comme tout le monde ce que valaient leurs promesses. Aussi, après avoir pesé le pour et le contre, nous sommes restés dix-neuf qui avons signé, sans que l'esprit collaborateur nous ait poussé à le faire, je vous le jure ; seulement, la plupart d'entre nous sont passés dans des commandos où nous avions de quoi manger, où nous risquions moins de recevoir des bombes sur la tête, plutôt que d'aller grossir le lot de nos malheureux camarades d'usines qui succombaient faute de nourriture ou périssaient parfois sous les bombardements.

Ce n'est pas le gain non plus qui nous attira, car nous ne percevions que 50 marks par mois et nous n'avons reçu pour tout vêtement que le costume Bruneton. Il est vrai que nous n'avions plus les gardiens avec leur balonnette derrière nous, mais nous devions être rentrés à 20 heures et nous devions surveiller nos conversations et nos agissements, car il y avait sans cesse des mouchards parmi nous, sans compter la Gestapo qui, elle aussi, nous surveillait. Il y a du reste autant de travailleurs libres qui ont fait autant de mal, sinon plus, aux Boches, que les P. G. non transformés. J'en ai connu qui travaillaient onze heures et plus, alors que nous ne faisions que dix heures, et je vous assure que nous n'avons laissé échapper aucune occasion de saboter le travail. Maintenant, je ne suis pas op-

(Suite page 6)

NOS ADHÉRENTS (Suite)

Bensasson Jacques, 150 ; Bergon Adrien, 200 ; Bertrand Léon, 100 ; Bonnefoy Jean, 50 ; Cherquitté Jean, 130 ; Chrétien René, 50 ; Mme veuve Delenclos-Lapierre, 50 ; Dupré Marcel, 100 ; Evrard Joseph, 150 ; Gena Louis, 100 ; Graslin Louis, 100 ; Guerrier Pierre, 300 ; Jacques Yves, 100 ; Labosu Georges, 100 ; Larrieu Germain, 100 ; Lascargues René, 200 ; Marconnet Jean, 100 ; Paris Pierre, 350 ; Putfin Louis, 100 ; Soulié Maurice, 100 ; Soulier Henry, 100 ; Thibault Joseph, 100 ; Thomas Adrien, 200 ; Viard André, 200 ; Mme veuve Michel, 100.

Levorc Marcel, Andriot Maurice, 200 ; Boucheny Maurice, 100 ; Charpignon Robert, 200 ; Cordonet Robert, 200 ; Dréano Pierre, 100 ; Izaguirre Paul, 50 ; Loury Raymond, 300 ; Michaud Claudio, 100 ; M'este Jacques, 50 ; Petitjean Louis, 200 ; Raymond Jean, 100 ; Schneider Raoul, Carré Paul, 200 ; Lanne Alexandre, 300 ; Petit Eugène, Rousselot René, 100 ; Thuillier Gabriel, 150 ; Levasseur Roger, 100 ; Buénicourt Georges, 100 ; Chaillot René, 50 ; Ducomet Joseph, 100 ; Gavoille Léon, 120 ; Moreau André, 250 ; Nérot Ernest, 200.

Nicod Jules, 50 ; Ricard André, 100 ; Rosswoog Roger, 250 ; Sallier René, 100 ; Sargueil François, 250 ; Branzuela Antoine, 100 ; Duret Louis, 300 ; Gay Raymond, 500 ; Gerspacher Paul, 200 ; Léginet Victor, 150 ; Michel Jean, 100 ; Perreard, 100 ; Rosman Marcel, 150 ; Viala Auguste, 150 ; Bailly-Salins René, 200 ; Balvoirat Jean, Mme veuve Belouet. Mme veuve Dorme, Graire Marcel, Kerambrun Yves, Mansac Arsène, 100 ; Nivois Pierre, Pascal Jean, 100 ; Roger Maurice, 100 ; Verdier André, 150 ; Michut André, 100 ; Carré France, 50 ; Cocman Adolphe, 100 ; Corre Yves, 150 ; Cuivillard Roger, 100 ; Daniel Jean, Dotta Jean, 100 ; Ferrot Maurice, 100 ; Guillaumet Raymond, 100 ; Lacabanne Robert, 200 ; Lafougal Paul, 200 ; Lamv'Simon, 100 ; Lemoine Louis, 50 ; Lenoir Léon, 50 ; Potereau Jean, Pradeau Roger, 150 ; Privat Gabriel, 100 ; Rochard René, 100 ; Roger Joseph, 300 ; Schwartz Camille, 100 ; Vincent Julien, 100 ; Dechassat Henri, 200 ; Hermes Auguste, 120 ; Michet Maurice, 150 ; Pradinas Germain, 100.

Robert Louis, 50 ; Serrano Ignace, 150 ; Chardoire Henri, 100 ; Gorris Joachim, 50 ; Mme veuve Chabanais, 100 ; Compar Joseph, 200 ; Dhounay Roger, 100 ; Force Eugène, 50 ; Groult René, 150 ; Naulot Pierre, 100 ; Pucelle André, 100 ; Roquillet Paul, Terra Ernest, 100 ; Wagon Alfred, 200.

Liste arrêtée au 13 novembre 1945 inclus.

Nota. — La présente insertion tient lieu d'accusé de réception.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Hendrica, Hélène, Jacques et Louis Dauchart sont heureux de vous annoncer la naissance de leur petite sœur Jacqueline le 13 février 1946.

André et Jean-Claude Bellon sont heureux de vous faire part de la naissance de leur petit frère Daniel le 13 février 1946.

Albert Tordo et Mme sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille Marie-France le 19 février 1946. Nos sincères félicitations.

LE COIN DU POÈTE

Poème de Jean RAPHANAUD

1^{er} Prix du Concours des Auteurs Prisonniers de Guerre organisé par la S.A.C.E.M.

*Si tu passes par mon village,
Arrête-toi un peu, veux-tu ?
Regarde le clocher pointu
Qui semble dire en son langage :
« Mon ami, quand reviendras-tu ? »*

*Entre dans la petite église
Et prie pour nous qui attendons
Et qui n'avons comme horizon
Qu'une baraque toute grise.*

*Traverse ensuite la prairie
Où le ruisseau court en chantant :
Elle a vu mes rêves d'enfant
Et la grâce de mon amie
Qui depuis de longs mois m'attend.*

*Et puis, va jusqu'à ma demeure,
Pousse la porte doucement
La vieille horloge marque l'heure
De mon départ... A mes parents*

*Dis que mon cœur est en confiance ;
Et qu'ils espèrent comme moi :
Je n'ai pas oublié la France
Qui berça mes premiers émois !*

*Si tu passes par mon village,
Prends le chemin des écoliers,
Egare-toi dans les sentiers
Où les « belles » qui vont rêver
Mettent des fleurs à leur corsage...*

*Mon ami, ne m'écoute point ;
Ne passe pas par mon village,
Et si tu l'aperçois de loin,
N'y entre pas : il est sauvage,
Désolé, depuis l'an dernier,
Tout seul, au milieu de la plaine
Au passant il redit sa peine,
Car mon village est... prisonnier.
(Tous droits réservés.)*

MARIAGES

Thébaud Raymond (dit Michu) s'est marié récemment avec Mlle Odette Paul, à Argenteuil.

Morin Alexis, de Roanne, s'est marié le 28 février.

Arnaud Eugène s'est marié le 25 août 1945 avec Mlle Gaby Montagut.

Nunez Raymond s'est marié le 14 mars 1946 avec Mlle G. Faydit.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux heureux époux.

DECES

On nous annonce le décès de Malarmé René survenu le 22 octobre 1945.

Roulin Alfred, du Mans, a eu la douleur de perdre sa mère le 28 novembre dernier.

A notre camarade, aux familles douloureusement éprouvées, nous adressons nos condoléances attristées.

PETITE CORRESPONDANCE

— Minck Lucien, caserne des Douanes, au Havre, Seine-Inférieure, adresse ses amitiés à Andriot et à Ecalle.

— Tamanti Albert envoie son plus amical souvenir à Roure et Halbwachs.

— Roucheteau Léon, des Sables-d'Olonne, adresse son cordial souvenir à Leharigner et R. Hamel, du Kdo 223.

— Duffault Julien, de Paris, transmet ses amitiés à tous ses anciens camarades du camp et en particulier à Ecalle et Andriot.

— Michel Louis se trouve actuellement à l'hôpital de Dijon, gravement malade, mais le docteur conserve bon espoir. Nos vœux de prompt rétablissement.

— Calme Edouard, à Angers, transmet son meilleur souvenir aux anciens de Gross Hésépa et du Kdo 1008 de Langenberg.

— Roulin Alfred, du Mans, adresse ses amitiés aux camarades du Kdo 3464-A.

— Revais Valère, d'Oyonnax, transmet son cordial souvenir à ses amis des Kdos 1509 et 1169 à Nordhorn.

— Vallée, à Montfort-l'Amaury, présente ses amitiés à l'Abbé Lacoin.

— Gallay E., de Chalon-sur-Saône, adresse ses souvenirs amicaux aux anciens du Kdo 4456, du Kreiss Melle et de la direction de la Croix-Rouge.

— Beaubier Jean, à la Bastide-de-Pierrefeu-Buffière, 4-V, envoie son souvenir aux Abbés Lacoin et Depaigne et à ses amis du Kdo 23.

— A. Tordo, d'Ablis, adresse ses amitiés à Roure, Berthon, Millou, Wolf et à tous ses amis.

— A. Perrin, de Grenoble, présente ses amitiés à Andriot, Ecalle et Chollat.

CEUX QUI SE DÉFENDENT EUX-MÊMES (Suite)

posé à ce que tous les camarades qui ont connu des transformés ayant l'esprit collaborateur, ou ayant fait du mal à leurs camarades, envoient les noms de ces transformés à l'amical, avec si possible, leur adresse civile ou le numéro de leur commando et tous les renseignements permettant de les retrouver. Je crois cette solution la seule bonne, ce qui éviterait ainsi bien des discussions par trop pénibles, nuisant à l'entente qui devrait régner entre tous les P. G.

M. COUSSEAU,
Rive-de-Gier (Loire).

J'étais transformé du commando 3464... Ca m'a coûté trois mois de cellule : du 15 janvier 1945 à la Libération par les Canadiens (15 avril). J'avais, en effet, été arrêté par la Gestapo, ainsi que mon camarade Jules Magnan, pour avoir coupé, durant une alerte, une grande courroie qui faisait marcher cinq fraiseuses et deux tours fabriquant des tubes lance-torpilles.

Cette courroie de transmission mesurait 10 mètres de long, 15 centimètres de large et 5 centimètres d'épaisseur.

On m'a frappé pendant une heure et demie sur la tête ; j'ai eu une oreille arrachée à coups de matraque. Tout cela ne m'a pas fait avouer ce qu'était devenue la courroie, la seule disponible, dont la disparition arrêtait pour un temps indéterminé plus de deux cents ouvriers.

Tous les matins, pendant vingt minutes, je recevais des coups : je n'avais pas le sourire, mais je n'ai pas parlé.

J'étais un transformé...

J. GRIMAULT,
Saint-Clément-de-Craon (Mayenne).

— Dréano P., adjudant-chef III, 23^e R.I. 12^e Cie, S. P. 50266, BPM 554, adresse son plus cordial souvenir aux anciens du stalag et plus particulièrement à ceux du Kdo 1511 de Neuenbaum.

— Vida Marcel, 34, rue Lépante, à Nice (A.-M.), ayant égaré son carnet, demande l'adresse de Nazour, Jean de Sisteron et de quelques camarades du Kdo 317.

— Maquinet, dit le Poète, adresse ses amitiés au Père Catry, Clarenc, l'abbé Puttan, Chopart, Andriot, Genion, Van der Pyl, et à tous ceux de la 2.

— Lucien Vlaeminck, 104, bd Vauban, Lille (Nord), ayant égaré son carnet d'adresses, serait heureux d'avoir des nouvelles de ses camarades du stalag. A tous, il envoie son amical salut.

LA FEMME

Nous en parlons souvent, là-bas...

C'était, pour les uns, l'éloge de l'amée, et pour les autres, le récit d'aventures, dites « sentimentales », dans lesquelles, d'ailleurs, le sentiment n'entrant pas toujours.

Enfin, nous en parlons d'autant plus que nous en étions éloignés et qu'elle n'avait rien à craindre de la comparaison avec nos « théâtreuses ».

La femme, pour nous, c'était encore la grâce drapée dans des étoffes de choix. Maintenant, toute froissée, elle « rayonne » ; on lui découvre largement le genou, elle fait un potin du diable avec ses échasses de bois et elle porte tout une batterie de breloques plus ou moins américaines.

La femme, nous en avions gardé une vision épiorée lors de notre départ pour la grande aventure. Maintenant, elle est adjudant ou capitaine — jamais soldate — et vous eng... comme un chevronné d'active, parce qu'elle est plus gradée que vous.

La femme, c'était, jadis, la fée du foyer, toujours plongée dans la lessive, les chaussettes ou la cuisine. Maintenant, on la trouve en prison... du côté des avocats, s'entend. Elle vous fait déshabiller devant elle et vous chatouille l'épine dorsale dans un cabinet médical. C'est encore à elle qu'il faut s'adresser pour avoir un bureau de tabac ou un poste de fonctionnaire municipal ; elle

est même agent de police et on la trouve, alors, dans les rafles ; mais, cette fois, des deux côtés.

Avant, elle parcourait des kilomètres pour économiser dix sous sur 100 grammes de gruyère ; maintenant, elle fait du marché noir : elle vous vend du beurre, des lames de rasoir, des boîtes de « Meat and vegetables » et des cigarettes américaines... surtout des cigarettes américaines.

La femme, à présent qu'elle ne vous fait plus d'escalopes de veau ou qu'elle ne va plus prendre le thé, ne pense qu'à voter, ce qui ne revient pas au même, comme pourrait en déduire un observateur superficiel.

Et pour bien vous prouver qu'il y a quelque chose de changé sur cette pauvre terre, pour vous montrer qu'elle a acquis de l'autorité en votre absence, elle vous fauche vos pantalons et grille, en plus des siennes, toutes vos décades de gauloises.

Comme disent les vers bien connus de ce poète célèbre dont je vous tairai le nom par pure modestie :

*Maintenant qu'elle fume, à présent qu'elle vote,
Il est bien normal que femme porte culotte.*

Entendons-nous bien :

Je ne parle pas de ma femme. Il s'agit, naturellement de celle des autres. Parce que la mienne...

J. VILLECROSE.

COURRIER EN RETOUR

De nombreux bulletins envoyés à des camarades nous ayant fait parvenir récemment leur bulletin d'adhésion nous reviennent avec la mention « adresse incomplète » ou « inconnu ».

Nous demandons aux adhérents de bien préciser leur adresse et, surtout, de nous aviser lorsqu'ils changent de domicile. Ils réduiront ainsi nos frais d'envoi.

Les bulletins de décembre nous ont été retournés pour les raisons suivantes :

Destinataire inconnu : Melin J., Montgaillard (Hte-Garonne). — Vienne Hector, 23, cour d'Halluin, Roubaix (Nord). — Juillet Rosel, par Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados). — Speliers Arthur, Roncq (Nord). — Defradas M., La Pommerelle, La Renaudée (Pas-de-Calais). — Jolly Marius, Bergères-Montmairail (Marne). — Farcy A., Rosay-en-Brie (S.-et-M.). — Vacher Roger, 12, rue Balay, Saint-Etienne (Loire). — Marchand Henri, 17, rue Magenta, Vautrelles, près Epernay (Marne). — Pereton Marc, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, Auch (Gers). — Bouquillon Anatole, Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Montmignot P., Huyc (Nièvre). — Lasfargues J., 30, avenue A.-Sérié, Toulouse (Hte-Garonne). — Germain P., Montlugon (Allier). — Avinens L., rue Coulon, Montpellier (Hérault). — Raynaud Henri, 5, rue Durand, Montpellier (Hérault). — Piquin Serge, Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse). — Barbarin Marcel, 13, bd Carnot, Saint-Denis (Seine). — Royer René, Sainte-Menehould (Marne). — Follet G., Sainte-Savine (Aube). — Thoz, 17, rue du Dauphiné, Argenteuil (Seine-et-Oise). — Calais, Fresnes-sur-Marne (S.-et-M.). — Gayod A., 25, rue Carnot, Ivry-sur-Seine (Seine). — Wagnon, 100, rue Victor-Hugo, Bois-Colombes (Seine). — Bigot Jacques, 2, rue Durous, Saint-Maurice (Seine). — Durand E., 38, rue des Hautes-Bornes, Paris (18^e). — Pett Ernest, rue Saint-Brice, Reims (Marne). — Deluselle G., Saint-Memmie (Marne). — Barbarin M., 32, rue des Cités, Paris (4^e). — Gravère André, agriculteur,

Monthouart (Aude). — Dufour E., 75, rue Reynier, Calais (Pas-de-Calais). — Tourte Almé, 21, rue Gustave-Nadaud, Marseille (B.-du-R.). — Chartou André, Bussy-le-Repos (Marne). — Maquignon Marius, Fresnes-sur-Escaut (Nord). — Neyrin J., 57, rue Louis-Blanc, Lyon (6^e). — Barry Louis, Bellou-en-Houdain (Eure). — LeFebvre Albert, Raismes (Nord). — Radreau, 24, rue des Potiers, Montbéliard (Doubs). — Bigot Clément, La Noé-en-Gonlay (Ille-et-Vilaine). — Ducart R., Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche). — Delhoume L., Champs-du-Bois (Hte-Vienne). — Inizan M., chez Mme Le Bloas, rue des Chauffourniers, Paris (1^e). — Tourrielle Auguste, Brig. P.L.M., Quissac (Gard). — Bernier M., chez M. Frillaux, Chilleursaux, Blois (Loire). — Vandéoux Auguste, rue de Gioux, Les Farges (Creuse). — Braque Lucien, quai de France, Montlugon (Allier). — Adjudant Corbeau, 2^e Bat., 9^e Cie, S. P. 53.422. — Goujon Antoine, 4, rue Gremini, Remirecourt (Vosges). — Feyrit J., 14, cours Jourdan, Limoges (Hte-Vienne). — Fourcade A., Mérignac (Gironde). — Lebeault, Biernoux par Poitiers (Vienne). — Rousset J., Delles-Rousies (Nord), 4, rue de Recquignies. — Leroy Jean-Baptiste, Asnière, Montfort-s-Mer (Ille-et-Vilaine) et Mordelles (Ille-et-Vilaine). — Hude Roland, Serymainval (Oise), puis Vaumoise (Oise). — Guivarc François, Plounéau-Frez (Finistère), puis Kerlouan (Finistère).

Adresses incomplètes : Ambal G., Perau (Dordogne). — Pelletier Kerfeunteun, Quimper (Finistère). — Ramette, Fontaine-Pére (Nord). — Dolpuis M., Marly-les-Vallées (Nord). — Arragon A., Sète (Hérault). — Godère Jean, chez Mme Permaneck, Le Havre (S.-I.). — Delmont R., Rodez (Aveyron). — Astegiano Th., chez Mme Dalmasso M., Le Canet (Alpes-Maritimes). — Morin A., La Grand'Combe (Gard).

Destinataires partis sans laisser d'adresse : Petit Raymond, 14, Grand'Rue, Benfeld (Bas-Rhin). — Fricot Marcel, 17 bis, rue des Minières-sous-Bois, Maubeuge (Nord).

DROIT DE VEUVES DE PRISONNIERS

Les veuves de prisonniers de guerre décédés en captivité qui désirent obtenir les avantages accordés aux prisonniers de guerre (péculia, prime, congé) doivent s'adresser au centre de Libération, 11, Boulevard Massena à Paris en fournissant :

Un certificat de décès ;

Un certificat d'héritage obtenu à la matrice ;

Une attestation de l'employeur précisant que le prisonnier n'était pas fonctionnaire.

Après étude du dossier par le centre de Libération, le paiement sera effectué par la Caisse des Dépôts et Consignations.

BAGAGES

La S.N.C.F. ne peut plus esquiver ses responsabilités.

Nous signalons qu'une décision récente de la Cour de Paris replace dans la normale la responsabilité des transporteurs en ce qui concerne les bagages de voyageurs ; c'est ainsi que :

La première Chambre de la cour d'appel de Paris vient de mettre un terme à la jurisprudence qui permettait à la S.N.C.F., en invoquant la législation de guerre, de rejeter toute responsabilité concernant le transport des bagages. La malle d'une voyageuse avait été égarée et vidée de son contenu, la Cour a décidé que la Compagnie des Chemins de Fer avait commis une faute qui la rendait responsable du préjudice subi par la voyageuse. »

DOCUMENTATION

Les coupons de rente frappés par la prescription quinquennale pendant la captivité de nos prisonniers et déportés ne seront pas perdus. Les rapatriés pourront faire une demande écrite de remboursement. Ils devront faire légaliser leur signature, justifier que les titres leur appartiennent et donner une copie certifiée conforme de leur fiche de démobilisation. Ce dossier est à adresser par poste à la Direction de la Dette publique, 21, rue de l'Université. Il peut être également remis au percepteur local qui l'achemine.

— Duverger J., rue du Calvaire, Charolles (Saône-et-Loire). — Martin Marcel, 6, rue Voltaire, Saint-Ouen (Seine). — Bouchieu Julien, Rhodes, par Palaja (Aude). — Deliant C., 113, rue de l'Ompret, Lambersart (Nord). — Collinet Lucien, chez Mme Luzez, 17, rue Flamande, Nîmes (Gard). — Folveider Ch., Lucenay-l'Évêque (Saône-et-Loire). — Boulogne Henri, chez M. Rincheval, Doudeauville (Pas-de-Calais). — Médard L., Bozouls (Aveyron). — Goujot Gérard, 167, rue Sergent-Blandan, Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Druon, 26, rue des Charettes, Rouen (Seine-Inférieure). — Perrier Pierre, 10 bis, rue Dumont-d'Urville, Garenne-Colombes (Seine). — Koffmann Jean, rue Gabriel-Séailles, Barbizon (Seine-et-Marne). — Wascat Maurice, rue de Basly, Gennevilliers (Seine). — Lemoine Marcel, 24, allée Pasteur, Clichy-sous-Bœufs (Seine-et-Oise). — Caron Roland, 102, rue Grieux, Rouen (Seine-Inférieure). — Nicolas F., 18, fg de la République, Saint-Juinen (Hte-Vienne). — Van de Voorde Marcel, Wormhout (Nord). — Bichart Lucien, 23, rue Louis-Brindeau, Le Havre (Seine-Inférieure). — Deschamps P., chez M. Chailloux, avenue du Gaz, Deauville (Calvados). — Faroux Ch., 100, rue Pascal, Calais (Pas-de-Calais). — Branly Clément, Félix-Pomfort, par Fléchin (Pas-de-Calais). — Soufflet Daniel, 17, rue Nationale, Nîmes (Gard). — Rousselin Marcel, Saint-Nicolas-de-la-Haie, par Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure). — Sauvère Cl., La Polulle, par Couptrain (Mayenne). — puis Fontaine-le-Pin (Calvados).

Nos camarades qui seraient susceptibles de nous aider à retrouver les intéressés, sont priés de bien vouloir nous écrire.

Attributions de Prêts du Crédit Agricole Mutual

aux agriculteurs et artisans ruraux rapatriés

L'ordonnance 45-2468 du 20 octobre 1945 (*J. O.* du 23 octobre 1945) institue en faveur des agriculteurs et artisans ruraux rapatriés, différentes mesures dont l'objet est d'assurer la reprise de leur activité professionnelle, leur reclassement et la vie de leur famille. Elles s'adressent à tous ceux qui, à un titre quelconque, approchent l'agriculture : patrons, ouvriers, artisans ruraux, compagnons, et, à ce titre, intéressent un grand nombre de nos camarades.

Puissent bénéficier de ces dispositions : les prisonniers de nationalité française, rapatriés après deux ans de captivité, exploitants agricoles ou artisans ruraux ou disposés à s'établir, même s'ils n'appartiennent pas au milieu rural, ou aux ouvriers agricoles et compagnons de l'artisanat rural, même s'ils n'exercent pas ces professions avant leur captivité.

La reconstitution des éléments essentiels du capital d'exploitation nécessaire à la reprise de l'activité agricole ou artisanale rurale sera facilitée aux exploitants ou artisans rapatriés par des prêts consentis sur les ressources prévues par l'article 1^{er} de l'ordonnance du 17 octobre 1944 sur l'attribution de prêts par le crédit agricole mutuel pour la reprise de l'activité agricole, dans les conditions fixées par ladite ordonnance.

L'accès à l'exploitation agricole ou à l'entreprise artisanale rurale sera facilité aux rapatriés par des prêts à long, moyen et court terme, au taux d'intérêt de 1,50 % à partir du jour du versement. Les emprunteurs devront, pour en bénéficier, satisfaire aux conditions suivantes :

a) S'installer, pour la première fois, comme exploitant agricole ou artisan rural, ou reprendre une exploitation ou une entreprise déjà tenue et abandonnée par suite de faits de guerre ou résultant de l'état de guerre ;

b) Avoir reçu une formation pratique suffisante, au cours d'un stage dans une exploitation agricole, stage de trois ans minimum dont un an au moins en France, réduit si l'intéressé a fréquenté une école d'agriculture ou un centre de formation professionnelle ;

c) S'engager à exploiter personnellement un fonds de culture ou une entreprise artisanale rurale jusqu'à complet remboursement du prêt consenti.

Les prêts à long et moyen terme sont remboursés par annuités égales, sauf le cas de remboursement par anticipation. Les trois premières années, l'emprunteur aura la faculté de ne rembourser que les intérêts.

Tout ouvrier agricole ou compagnon d'artisanat rural rapatrié peut bénéficier d'un prêt maximum de 50.000 francs, au taux d'intérêt de 1,50 %, pour lui permettre de se procurer les fonds nécessaires à l'aménagement de sa demeure et à l'acquisition des objets indispensables à son foyer sous les seules conditions suivantes :

1) Etre marié ou sur le point de contracter mariage ;

2) Certifier que ni lui ni son épouse ou sa future épouse n'ont bénéficié antérieurement d'un prêt pour installation familiale, sauf s'ils ont été postérieurement sinistrés par fait de guerre ;

3) Justifier de capacités professionnelles suffisantes et s'engager à exercer la profession sur le territoire métropolitain, pendant une durée au moins égale à celle du remboursement du prêt.

Celui-ci sera remboursable en cent mensualités égales, la première dix-huit mois après le versement à l'emprunteur, sauf le cas de remboursement anticipé.

Des remises de mensualités seront consenties aux chefs de famille : 6 pour le deuxième enfant ; 12 pour le troisième ; 24 pour chacun des enfants à partir du quatrième.

Le non-paiement des intérêts ou mensualités est sanctionné par une opposition sur le salaire de l'ouvrier, et la non-observ-

NOS LOYERS ARRIÉRÉS

Le décret du 26 novembre 1940 a réduit des trois quarts et de plein droit le loyer des locataires mobilisés ayant un contrat de location signé avant le 2-9-1939. A moins que le bailleur n'établisse que le locataire est en mesure d'acquitter la totalité de son loyer ou une fraction supérieure au quart.

Ceux ayant un contrat de location conclu après le 2-9-1939 doivent demander cette réduction en justice.

La réduction porte seulement sur le loyer en principal, les charges devant être payées intégralement.

De plein droit également, ils bénéficient d'un moratoire pour les sommes dues pendant leur mobilisation et qui prend fin six mois après leur démobilisation.

En ce qui concerne cette période de six mois, la loi laisse entendre que le loyer est dû intégralement.

Ainsi, le rapatrié, dès son retour, doit payer son loyer en entier et quelques mois après sa démobilisation, le propriétaire est en droit de lui réclamer le quart plus les charges représentant les termes impayés pendant son exil.

Ceci nous semble quelque peu scandaleux et déjà un vif mécontentement se manifeste parmi nos camarades ne se trouvant plus sous la protection du moratoire.

Ils protestent avec juste raison de ce que, dès leur démobilisation, il leur faut payer leur loyer intégralement sans qu'il soit tenu compte de leur situation consécutive à leur absence et du lourd handicap créé par leurs cinq années de captivité.

Croire que le fait d'avoir sa feuille de démobilisation en poche suffit pour rétablir automatiquement le budget familial d'un rapatrié ?

Et pense-t-on que six mois après son retour, il sera en mesure de s'acquitter d'arriérés se montant à plusieurs milliers de francs ? Au moment où il pourrait envisager l'avenir avec plus de confiance, le cauchemar de ses longues années de souffrance commençant à s'estomper et sa situation se trouvant un peu rétablie, cette

dette viendra lui rappeler qu'il a été prisonnier et que les sacrifices ne sont pas terminés.

Nous pensons qu'il est d'intérêt national d'exonérer totalement nos camarades de cet arriéré de loyer et de leur accorder une réduction pendant les six mois qui suivent leur rapatriement. Ce n'est qu'alors que les prisonniers pourront envisager l'avenir avec sérénité et espoir.

Nous n'ignorons pas la lourde charge qui sera imposée aux propriétaires par cette exonération.

Le loyer de leur maison ou de leur immeuble est pour beaucoup de petits propriétaires l'unique moyen d'existence et représente le fruit de toute une vie de travail et de privations.

Donc, pour aider ces propriétaires, nous signalons l'ordonnance du 28 juin 1945 qui établit l'institution d'une caisse nationale, dont le but initial est l'entretien et l'amélioration des immeubles.

Caisse qui pourra aider aussi les propriétaires ayant des prisonniers comme locataires et ayant eu de ce fait des sacrifices importants à consentir.

Une partie des sommes provenant des prélevements sur les augmentations de loyer, prélevements prévus par la même ordonnance pourrait également être affectée à l'aide des propriétaires frustrés par l'exonération que nous réclamons.

Si votre nom FIGURAIT A CETTE PLACE...

Il serait lu par 10.000 camarades, disposés à vous donner la préférence au lieu de s'adresser à un quelconque fournisseur. Avez-vous songé au volume d'affaires que vous pourriez ainsi réaliser ?

Confiez-nous votre Publicité !

Pour toutes vos Assurances
INCENDIE - ACCIDENTS - VIE

H. BACHELIER
219, rue St-Honoré - PARIS (I^e)

VOUS conseillera

LINGERIE - BONNETERIE

GEORGES MENIN
(ex-bathornien)

31, Rue des Chênes SURESNES (Seine)

A. POPERT

EX-VI C

40, Rue du Faub. Poissonnière

PARIS-X PRO. 12-27

est acheteur, aux plus hauts cours, de toutes sauvagines :

Martres, fouines, taupes, renards, putois, belettes, rats, écureuils, etc...

AU LYS ROUGE

FLEURS NATURELLES

A. BRUNIER

57, rue Anatole-France
LEVALLOIS-PERRET
PEREIRE 12-27

Le Directeur-Gérant : H. BACHELIER.